



W E N D E L

INFORMATION RELATIVE A DES ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DE DAVID
DARMON – 02.10.2019

Publication faite en application des dispositions des articles L 225-90-1 et R 225-60-1 du code de commerce

Le Conseil de surveillance de Wendel, réuni le 27 septembre 2019, a arrêté les caractéristiques de l'indemnité de départ de David Darmon, nommé membre du Directoire par le Conseil de surveillance du 9 septembre 2019.

En cas de cessation de son mandat au Directoire et de ses fonctions de salarié, David Darmon aura droit, en sus des indemnités légales et conventionnelles éventuellement dues au titre de son contrat de travail, à une indemnité de départ dans les conditions suivantes :

- **Cas d'application** : départ contraint, à savoir révocation, non renouvellement du mandat à la demande du Conseil de surveillance, démission dans les six mois suivant une modification substantielle des responsabilités ou une divergence significative sur la stratégie, démission du mandat consécutive à un licenciement (à l'exception d'un licenciement pour faute grave ou lourde) ;
- **Exclusions** : démission (sauf dans les cas spécifiques visés ci-dessus), départ à la retraite (ou cessation du mandat dans les six mois précédant l'éligibilité à une retraite à taux plein), situation d'échec, ou faute grave ou lourde ;
- **Conditions de performance** :
 - obtention de plus de 70% de la rémunération variable maximum sur les deux derniers exercices clos précédant le départ,
 - progression du dernier dividende ordinaire connu à la date du départ par rapport à celui de l'exercice précédent,
 - étant précisé que ces conditions sont cumulatives ;
- **Montant** : rémunération fixe mensuelle multipliée par le nombre de mois de présence en tant que membre du Directoire, étant précisé que le montant maximum des indemnités de départ (en ce compris toute indemnité légale ou conventionnelle éventuelle) est plafonné à 18 mois de la moyenne mensuelle de la rémunération fixe et variable effectivement versée au titre du dernier exercice clos précédant le départ.

Les engagements pris par Wendel à l'égard de David Darmon au titre de son indemnité de départ sont conformes aux recommandations du code Afep-Medef.

À propos de Wendel

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, Cromology, Stahl, IHS, Constantia Flexibles, Allied Universal et Tsebo, dans lesquelles elle joue un rôle actif d'actionnaire majoritaire ou de premier ordre. Elle met en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader.

Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme : BBB avec perspective stable - Court terme : A-2 depuis le 25 janvier 2019

Notation attribuée par Moody's : Long terme : Baa2 avec perspective stable - Court terme : P-2 depuis le 5 septembre 2018

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture en 2012.



Pour en savoir plus : wendelgroup.com

Suivez-nous sur Twitter [@WendelGroup](https://twitter.com/WendelGroup)



Contact

Secrétariat général

Caroline BERTIN DELACOUR : +33 (0) 1 42 85 30 00

c.bertindelacour@wendelgroup.com